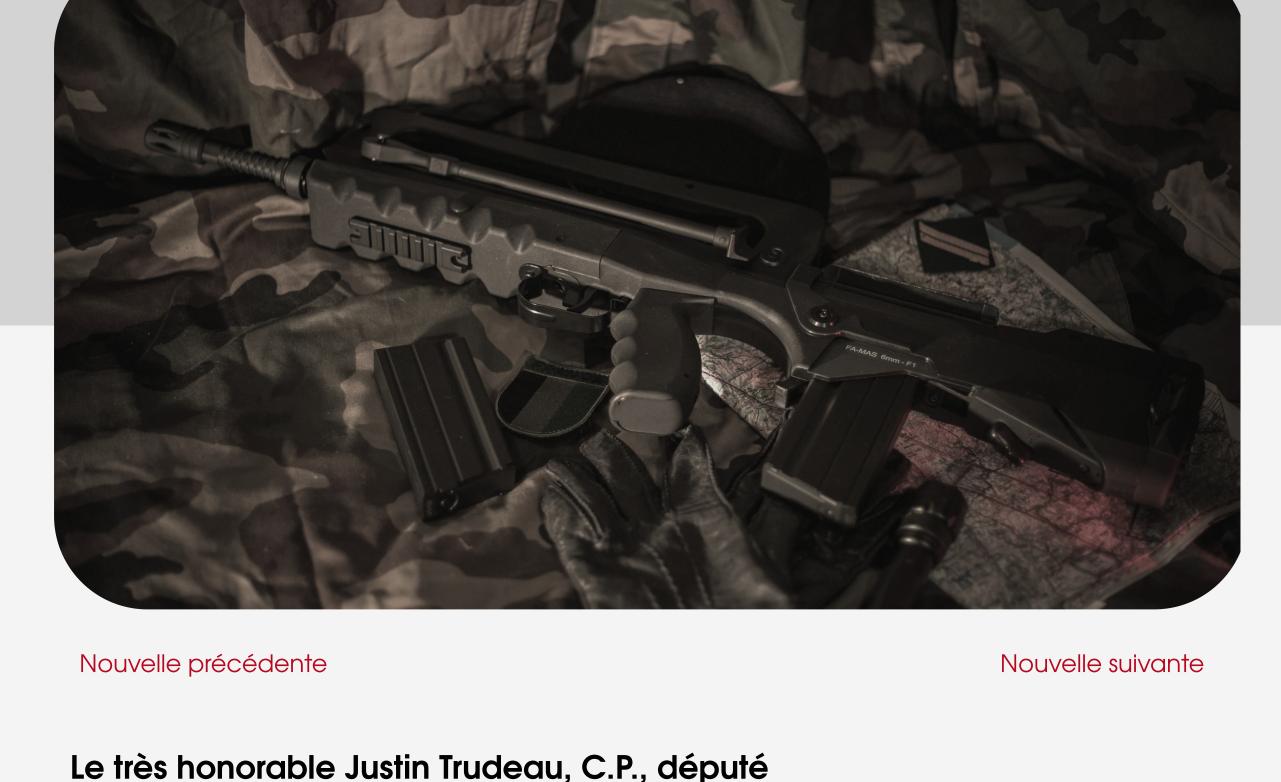
FR ▼

FAQ

Lettres ouvertes • 27 août 2024

## urgente l'exportation d'armes à destination d'Israël



Cabinet du premier ministre

Premier Ministre du Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0A6

palestiniennes et israéliennes.

dans la bande de Gaza.

transiterait via un autre pays.

(par 278)

melanie.joly@parl.gc.ca

80, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0A2 justin.trudeau@parl.gc.ca L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée Ministre des Affaires étrangères Chambre des communes

Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre,

contribuer à la création d'instruments voués à la défense et la promotion des droits humains, tels que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. La LDL est membre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), une ONG internationale regroupant 188 organisations nationales de défense des droits humains provenant de 116 pays. Depuis 1922, la FIDH est engagée dans la défense de tous les droits humains tels que

définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle compte

parmi ses membres plusieurs organisations de droits humains

Les violences extrêmes envers le peuple palestinien à Gaza et en

La Ligue des droits et libertés (LDL) est une organisation indépendante,

Depuis sa création en 1963, la LDL a influencé plusieurs politiques

non partisane et sans but lucratif, vouée à la défense des droits humains.

gouvernementales et projets de loi au Québec et au Canada, en plus de

Cisjordanie se poursuivent depuis octobre 2023, et c'est avec consternation que nous avons appris que plus de 83 millions de dollars de cartouches de mortier explosives produites par une entreprise opérant au Québec, General Dynamics Ordnance and Tactical Systems Inc, seraient achetées par les États-Unis et intégrées au programme d'armement américain destiné à Israël(1), (2). Par la présente, la Ligue des droits et libertés et la Fédération

internationale des droits humains intiment gouvernement du Canada à

nécessaires pour mettre fin aux interventions militaires de l'État d'Israël

bloquer cette transaction ainsi qu'à prendre toutes les mesures

Dans notre lettre conjointe datée du 23 février 2024, nous exhortions le Canada à imposer un embargo immédiat sur les armes à destination d'Israël, alors que des actes génocidaires sont perpétrés contre le peuple palestinien. Rappelons également que le parlement canadien a adopté en mars dernier une motion appelant à cesser tout transfert d'armes du Canada vers Israël. Il va sans dire qu'en cohérence avec l'esprit de cette motion, il est urgent de mettre fin également à tout transfert indirect, qui

Le 19 juillet dernier, la Cour internationale de Justice a rendu un avis

occupé, composé de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et la bande de Gaza, est illégale. Cet avis énonce les obligations des autres États, y compris le Canada, en ce qui a trait aux politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, sans aucune ambiguïté (nous soulignons): (...) de ne pas entretenir, en ce qui concerne le Territoire palestinien occupé ou des parties de celui-ci, de relations économiques ou

commerciales avec Israël qui seraient de nature à renforcer la présence

illicite de ce dernier dans ce territoire ; (les États) doivent s'abstenir, dans

échanges commerciaux ou les investissements qui aident au maintien de

la situation illicite créée par Israël dans le Territoire palestinien occupé.

l'établissement et le maintien de missions diplomatiques en Israël, de

reconnaître de quelque manière sa présence illicite dans le Territoire

palestinien occupé ; et prendre des mesures pour empêcher les

consultatif(3) déclarant que l'occupation par Israël du Territoire palestinien

(...) tous les États sont tenus de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette présence. Tous les États doivent veiller, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, à ce qu'il soit mis fin à toute entrave à l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination résultant de la présence illicite d'Israël dans le Territoire palestinien occupé. En outre, tous les États parties à la quatrième convention de Genève ont l'obligation, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, de s'assurer qu'Israël respecte le droit international humanitaire tel que consacré par cette convention. (par 279)

De plus, comme nous le soulignions dans notre lettre précédente, la Cour

conservatoires visant à protéger le peuple palestinien d'« un risque réel et

la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide,

internationale de Justice a ordonné en janvier 2024 des mesures

imminent d'un préjudice irréparable ». En tant qu'État partie à

le Canada a l'obligation juridique de prévenir et de punir le génocide (4). Il s'agit d'une responsabilité juridique contraignante en vertu du droit international et de l'article 1 de la Convention, qui requiert du Canada qu'il adopte toutes les mesures nécessaires afin de faire cesser et punir les actes génocidaires perpétrés par l'État d'Israël à l'encontre du peuple palestinien. Les exportations d'armes, de marchandises et de technologies militaires à destination d'Israël violent également le droit canadien, précisément la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (articles 7.3 et 7.4), car il existe des preuves qu'Israël a commis et continue de commettre des violations du droit humanitaire international et du droit international des droits humains.

En tant qu'organisations de défense des droits humains dont la mission est

de s'assurer du respect du droit international et des principes des droits

droits humains exhortent le Canada à bloquer sans délai le transfert

d'armes produites au Canada et destinées à intégrer le programme

humains, la Ligue des droits et libertés et la Fédération internationale des

d'armement américain pour Israël. Ce faisant, le gouvernement canadien

respecterait ainsi sa propre législation, ainsi que l'esprit de la motion adoptée par le Parlement canadien le 18 mars dernier, motion en faveur de laquelle vous avez voté. Veuillez agir en conséquence, et dans le respect des obligations du Canada en matière de droits humains et de droit international, **Alexandre Petitclerc** Président Ligue des droits et libertés (LDL)

Articles similaires Articles similaires Articles similaire

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)

Revue Droits et libertés

prison

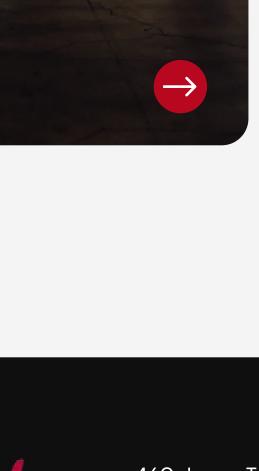
17 juillet 2024

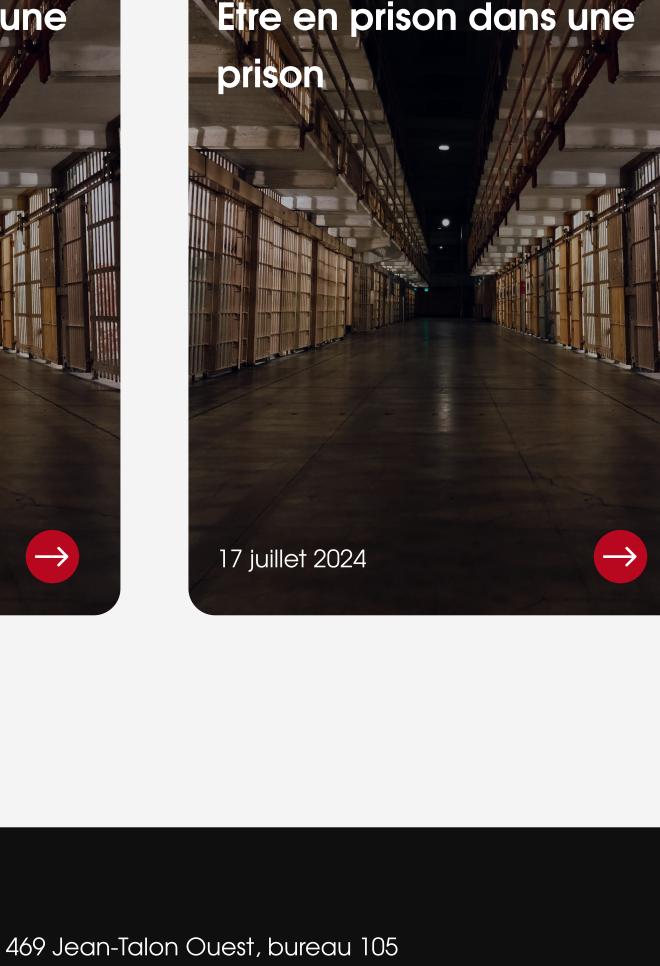
Etre en prison dans une

res

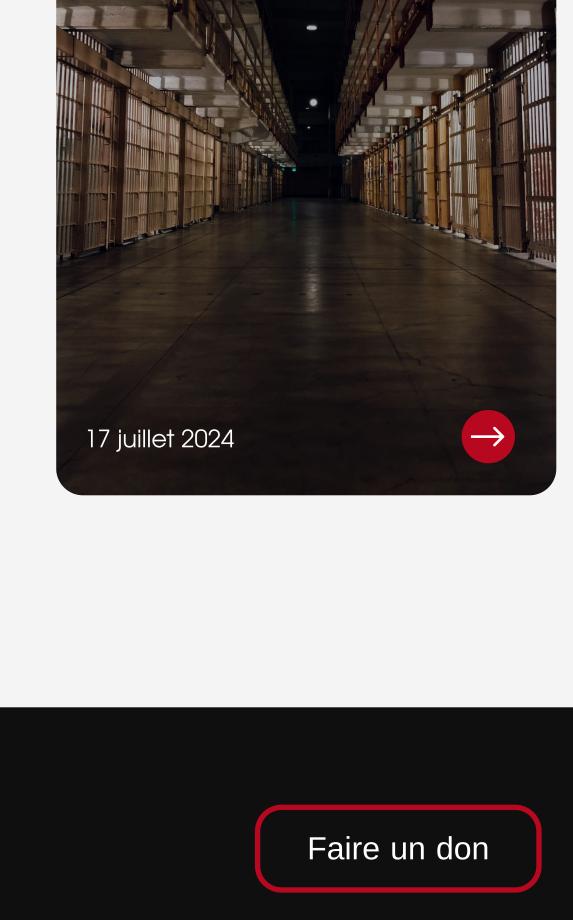
Alice Mogwe

Présidente





Revue Droits et libertés



17 j

Revue Droits et libertés

prison

**Etre en prison dans une** 



©2024 Ligue des droit et libertés Héphaïstos



Montréal, Québec H3N 1R4

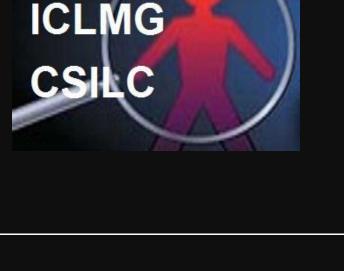
Cell. médias : 514 715-7727

info@liguedesdroits.ca

Tél.: 514 849-7717







in





